



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 7 AVRIL 2022 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D4 - Compte administratif 2021 - Budget principal Ville

Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Anne-Marie BREDECHE, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 6

Patrice BOUCHET à Cyril CHAPPET ; Houria LADJAL à Myriam DEBARGE ; Mathilde MAINGUENAUD à Matthieu GUIHO ; Denis PETONNET à Cyril CHAPPET ; Julien SARRAZIN à Philippe BARRIERE ; Patrick BRISSET à Ludovic BOUTILLIER

Absents excusés : 2

Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Hénoch CHAUVREAU

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Fabien BLANCHET

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 prorogeant jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire) et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANS MIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20220407-
2022_04_D4-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 8 avril 2022
Affiché le 8 avril 2022

N° 4 – Compte administratif 2021 - Budget principal Ville

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Cadre général

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans son article L 2313-1, pour les communes de 3 500 habitants et plus, qu'une présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe aux documents budgétaires, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note porte :

BUDGET PRINCIPAL – VILLE

I - La présentation du résultat 2021

- **A - Fonctionnement**
- **B - Investissement**

II - La section de fonctionnement

- **A – Recettes totales**
 - 1 - Produits des services et du domaine
 - 2 – Impôts et taxes
 - 3 – Dotations et participations
 - 4 – Autres produits de gestion courante
 - 5 – Autres
 - 6 – Atténuation de charges
- **B – Dépenses totales**
 - 1 – Charges à caractère général
 - 2 – Charges de personnel
 - 3 – Autres charges de gestion courante
 - 4 – Frais financiers
 - 5 – Charges exceptionnelles
 - 6 – Provisions
 - 7 – Atténuation de charges
 - 8 – Présentation par fonction

III - La section d'investissement

- **A - Les dépenses**
- **B – Les recettes**

IV - L'épargne brute (CAF) et l'épargne nette

V - L'endettement

VI - La consolidation des budgets

BUDGETS ANNEXES

- Salle de spectacle EDEN
- Transports
- Assainissement

Le résultat de l'exercice 2021 s'élève à 564 693,80 €.

	2015	2016	2017	2018*	2019	2020	2021
Résultat de clôture	582 194€	613 142€	401 307 €	1 441 713 €	962 209 €	1 003 049 €	564 694 €

- Résultat 2018 : 1 441 713,41 € hors reprise résultat EAU de 482 352,60 €

- Synthèse :

A – Fonctionnement

Reprise de l'excédent 2020 Ville	1 003 049,85 €
<u>Réalisation exercice 2021</u>	
Recettes	8 736 980,65 €
Dépenses	<u>7 492 025,70 €</u>
Résultat de l'exercice	1 244 954,95 €
Résultat cumulé	2 248 004,80 €

B - Investissement

Reprise du déficit 2020 -Ville	463 804,07 €
<u>Réalisation exercice 2021</u>	
Recettes	3 535 592,24 €
Dépenses	<u>3 603 872,13 €</u>
Résultat de l'exercice	- 68 279,89 €
<u>Restes à réaliser</u>	
Recettes	1 964 025,54 €
Dépenses	<u>3 115 252,58 €</u>
Résultat s/restes à réaliser	-1 151 227,04 €
Besoin de financement	1 683 311,00 €
<u>Excédent final de clôture</u>	<u>564 693,80 €</u>

II – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

AR Prefecture

017-211703475-20220407-2022_04_D4-DE

Reçu le 08/04/2022

Publié le 08/04/2022

Synthèse :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021/ 2020
Recettes								
Réelles	8 365 036 €	8 846 117 €	8 526 976 €	9 410 935 €	8 893 941 €	9 205 292 €	8 661 894 €	-5,9 %
Ordre	6 960 €	62 186 €	113 240 €	128 975 €	994 242 €	509 156 €	75 086 €	
Totales	8 371 996 €	8 908 303 €	8 640 216 €	9 539 910 €	9 888 183 €	9 714 448 €	8 736 981 €	-10,1%
Dépenses								
Réelles	7 109 008 €	6 985 569 €	6 970 492 €	6 364 870 €	7 381 241 €	6 724 808 €	6 830 098 €	+1,6%
Ordre	441 798 €	520 472 €	843 966 €	1 354 397 €	1 681 106 €	1 545 908 €	661 928 €	
Totales	7 550 806 €	7 506 041 €	7 814 458 €	7 719 267 €	9 062 347 €	8 270 716 €	7 492 026 €	-9,4%

A – Recettes totales : 8 736 980,65 €

Globalement les recettes diminuent de 10,1 %, et les recettes réelles diminuent de 5,9 %.

Opérations d'ordre 2021 :

Recettes : Amortissements subventions : 18 371,22 €

Opérations de cessions : 56 714,99 €

L'évolution des recettes réelles par chapitre est la suivante :

Chapitres	CA 2020	CA 2021	Var 2021/2020
013 - Atténuation de charges	21 219,42 €	8 583,71 €	-59,5 %
70 - Produits des services et du domaine	277 521,11 €	269 127,44 €	-3 %
73 – Impôts et taxes	6 116 124,65 €	6 278 291,58 €	+2,7 %
74 – Dotations et participations	2 054 570,57 €	1 897 144,12 €	-7,7 %
75 – Autres produits de gestion courante	151 327,34 €	124 564,77 €	-17,7 %
76 – Produits financiers	3,62 €	58,54 €	NS
77 – Produits exceptionnels	584 524,96 €	68 325,28 €	-88,3 %
78 – Reprise sur provisions		15 799,00 €	NS
Total	9 205 291,67 €	8 661 894,44 €	-5,9 %

○ **1 - Produits des services et du domaine : 269 127,44 €**

Ce poste regroupe le produit des différentes régies : école de musique, médiathèque, location de salles et de matériel, des mises à disposition du personnel aux budgets annexes, ainsi que les décharges syndicales.

Ces recettes diminuent de 3% par rapport au CA 2020. Cette diminution à la marge se justifie principalement par une baisse des produits des redevances de l'école de musique mais est en partie compensée par la réalisation de recettes plus importantes en matière de concessions des cimetières et de redevances d'occupation sur le domaine public.

○ **2 - Impôts et taxes : 6 278 291,58 €**

Le produit des impôts et taxes, en augmentation de 2,7 %, se décompose comme suit :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Fiscalité directe	4 523 433,00 €	4 587 661,00 €	4 590 925,00 €
Attribution de compensation	1 006 710,54 €	1 007 603,43 €	1 008 394,43 €
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunale	93 760,00 €	90 748,00 €	92 366,00 €
Droits de place	39 649,54 €	35 992,30 €	43 905,04 €
Taxes sur les pylônes	7 284,00 €	7 629,00 €	7 803,00 €
Taxe sur la publicité extérieure	85 591,95 €	61 581,30 €	154 333,80 €
Taxe additionnelle aux droits de mutations	263 502,15 €	324 909,62 €	378 633,31 €
Autres impôts	2,94 €		1 931,00 €
Total	6 019 934,12 €	6 116 124,65 €	6 278 291,58 €

Ces produits représentent 72,48 % des recettes réelles de fonctionnement et comprennent le produit fiscal de l'année. L'augmentation susmentionnée de 2,7 % est principalement due à l'augmentation du produit de la taxe sur la publicité extérieure, suite à l'intervention du cabinet CYPRIM dans un objectif de rationalisation ainsi que la taxe additionnelle aux droits de mutations.

Sur l'exercice 2021, le produit de la fiscalité directe est réparti comme suit (état 1288) :

	Taxe d'habitation	Taxe habitation sur les logements vacants	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti
Taux	13,06 %	13,06 %	52,62 %	58,12 %
Bases	835 919 €	303 418 €	9 865 144 €	105 848 €
Produits	109 171 €	39 626 €	5 219 769 €	61 519 €

L'évolution des bases est la suivante :

Taxe	2019	2020	2021	Evolution 2021/2020
Habitation	9 537 842 €	9 680 176 €	835 919 €	-91,36 %
Habitation s/logements vacants	281 564 €	364 052 €	303 418 €	-16,66 %
Foncier sur bâti	10 185 498 €	10 305 421 €	9 865 144 €	-4,27 %
Foncier non bâti	112 425 €	109 478 €	105 848 €	-3,32 %

En application de la réforme de la fiscalité locale prévue par la loi de finances pour 2020, la commune ne perçoit plus la taxe d'habitation à partir de 2021, hormis la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants. Cette disparition est cependant compensée par le transfert de la part départementale de la taxe d'habitation sur les propriétés bâties perçues sur le territoire de la commune.

Taxe foncière sur les propriétés bâties	52,62 %	<i>Taux 2020 de la commune 31,12 % + taux du département 21,50 %</i>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58,12 %	

L'attribution de compensation : 1 008 394,43 €

Le montant de l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes varie en fonction des charges transférées et est déterminé par la Commission locale d'évaluation de transfert des charges - CLETC.

○ **3 - Dotations et participations : 1 897 144,12 €**

Ce poste comprend principalement la dotation globale de fonctionnement d'un montant de 1 526 114 € composée de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité rurale et de la dotation nationale de péréquation. La Ville n'a bénéficié en 2020 que de 50 % de la troisième fraction de la DSR, appelée fraction cible, destinée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants les plus défavorisées parmi celles éligibles à l'une des deux premières fractions. En effet, depuis 2020, la Ville ne figure plus parmi les communes les plus défavorisées.

Evolution de la dotation globale de fonctionnement :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation forfaitaire	1 185 705 €	1 002 580 €	897 769 €	893 472 €	881 063 €	843 464 €	825 881 €
DSR - Dotation de solidarité rurale	442 988 €	432 437 €	634 055 €	688 997 €	711 882 €	617 824 €	552 366 €
DNP - Dotation nationale de péréquation	126 603 €	151 923 €	163 440 €	181 832 €	180 521 €	164 297 €	147 867 €
Total	1 755 296 €	1 586 940 €	1 695 264 €	1 764 301 €	1 773 466 €	1 625 585 €	1 526 114 €

Pour 2021, l'ensemble des dotations et participations se décompose comme suit :

Dotations versées par l'Etat	Montant
Dotation forfaitaire	825 881 €
Dotation de solidarité rurale	552 366 €
Dotation nationale de péréquation	147 867 €
Dotations de compensation d'exonérations fiscales (TH-TF)	224 257 €
FCTVA Fonctionnement	12 241 €
Dotation spéciale au titre des instituteurs	2 808 €
Participation dans le cadre des emplois aidés	85 046 €
Compensation fin cession fonds de commerce	436 €
Titres sécurisés	11 612 €
Participation élections	3 463 €
Participation de la Région Nouvelle-Aquitaine	
Location des installations sportives	9 360 €
Participation du Département de la Charente Maritime	
Ecole de musique	4 560 €
Sports	16 248 €
Subventions Graine d'artistes	1 000 €

○ **4 - Autres produits de gestion courante : 124 564,77 €**

Ce poste comprend principalement le produit des loyers, le produit des fermages et le reversement de la part salariale des chèques déjeuner.

○ **5 - Autres**

- Les produits financiers : 58,54 €,
- Les produits exceptionnels d'un montant de 68 325,28 € :

Produits exceptionnels	68 325,28 €
Libéralités reçues	100,00 €
Recettes sur créances admises en non-valeur	86,20 €
Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	50,83 €
Mandats annulés sur exercice antérieur	1 263,06 €
Produits des cessions d'immobilisations	43 252,32 €
Produits exceptionnels divers (sinistres, réduction charges de copropriété, régularisations)	23 572,87 €

○ **6 – Atténuation de charges : 8 583,71 €**

Il s'agit des remboursements des indemnités journalières dans le cadre d'arrêts de maladie d'agents ou d'accidents de travail.

B – Dépenses totales : 7 492 025,70 €

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 6 830 097,97 € soit une augmentation de 1,6 % par rapport à 2020.

Opérations d'ordre 2021 : 661 927,73 €

Amortissements : 561 960,42 € - Cessions : 99 967,31 €

Ces dépenses sont constituées des charges à caractère général, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières et fournitures, les prestations de services, les charges de personnel, les subventions versées aux associations et à l'équilibre des budgets annexes, et enfin des intérêts de la dette.

Cette augmentation est essentiellement due à l'augmentation des charges de personnel, cependant minorées par les moindres réalisations constatées s'agissant des charges à caractère général et des frais financiers.

Une baisse significative des charges à caractère général est par ailleurs à noter, atténuée pour partie par une augmentation du chapitre 65 autres charges de gestion courante (nouvelle imputation des droits d'utilisation informatique en nuage).

Le détail par chapitre est le suivant :

Chapitres	2020	2021	Var 2021/2020
011 – Charges à caractère général	1 649 615,81 €	1 541 841,65 €	-6,5 %
012 – Charges de personnel	3 902 318,02 €	4 094 510,81 €	+4,9 %
014 – Atténuation de produits	4 789,00 €	3 204,00 €	-33,1 %
65 – Autres charges de gestion courante	944 006,17 €	1 011 595,68 €	+7,2 %
66 – Frais financiers	143 255,13 €	112 478,50 €	-21,5%
67 – Charges exceptionnelles	72 483,92 €	53 967,33 €	-25,5 %
68 – Provisions pour risques	8 340,00 €	12 500,00 €	+49,9 %
Total dépenses réelles	6 724 808,05 €	6 830 097,97 €	+1,6 %

○ **1 - Charges à caractère général : 1 541 841,65 €**

La diminution de ce poste de l'ordre de 6,5 % soit un montant de 107 774,16 € est justifié par les principaux éléments ci-après mentionnés :

- Réductions des coûts du fait du contexte sanitaire actuel (fluides, services extérieurs),
- Transfert des charges afférentes aux droits d'utilisation informatique en nuage vers le chapitre 65 (615 au 6512 pour 32 303 € en cours d'année 2021),
- Dépenses ponctuelles en 2020, non reconduite en 2021, s'agissant de la numérisation de documents pour le service état civil (13 497 €),
- Le marché des assurances de la Ville a été renégocié en 2021 pour 4 ans, impactant principalement l'assurance « dommages aux biens ».

	CA 2020	BP 2021 initial	CA 2021	soit différence CA 2021/CA 2020
Comptes 604 Achats d'études, prestations de service	18 240	0	0	-18 240
Comptes 606 Achats non stockés de matières et de fournitures	660 208	709 451	648 329	-11 879
Comptes 607 Achats de marchandises	6 719	3 500	3 871	-2 848
Comptes 611 Contrats de prestations de service	4 758	8 100	1 008	-3 750
Comptes 613 Locations	52 928	50 879	42 904	-10 024
Comptes 614 Charges locatives	2 416	5 500	2 328	-88
Comptes 615 Entretien et réparations	336 788	396 792	289 140	-47 648
Comptes 616 Primes d'assurances	76 003	106 190	50 769	-25 234
Comptes 618 Services extérieurs - divers	45 987	30 540	27 819	-18 168
Comptes 622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	137 245	157 569	155 654	18 409
Comptes 623 Publicité, publications, relations publiques	32 536	47 740	26 242	-6 294
Comptes 624 Transports de bien et transports collectifs	6 296	6 540	8 201	1 905
Comptes 625 Déplacements, missions et réceptions	61 346	105 970	77 585	16 239
Comptes 626 Frais postaux et de télécommunication	67 977	80 870	66 101	-1 876
Comptes 627 Services bancaires et assimilés	13	100	880	868
Comptes 628 Autres services extérieurs - divers	57 749	72 976	70 091	12 342
Comptes 635 Autres impôts, taxes et versements assimilés	82 410	84 000	70 920	-11 489
soit total moindres réalisations Ch011	1 649 616	1 866 717	1 541 842	-107 774

Les dépenses de personnel représentent le premier poste de dépenses soit 59,95 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2021.

Ce poste est en augmentation de 4,9 % par rapport à 2020. Cette dernière s'explique par :

- la revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2021,
- l'effet année pleine des avancements d'échelon couplé à l'effet PPCR,
- le rattrapage de salaire à taux plein pour plusieurs agents en CMO toute l'année 2020 placés en CLM/CLD, en fin d'année 2020 (rattrapage sur 2021),
- les recrutements d'agents contractuels pour remplacer les CLM/CLD (3 postes supplémentaires),
- les recrutements supplémentaires en statut CDD de droit public liés au gel des emplois PEC, en renfort du CTM,
- le tuilage du poste Responsable des finances.

Minorés cependant par des reports de recrutement au cours de l'année 2021.

	2020	2021
Dépenses de personnel	3 902 318 €	4 094 511 €
Dépenses réelles	6 724 808 €	6 830 098 €
	58,0%	59,95%

Au-delà d'une augmentation des charges de personnel, le taux représentatif de ce poste augmente du fait de la diminution des autres dépenses réelles de fonctionnement.

○ **3 - Autres charges de gestion courante : 1 011 595,68 €**

Ce poste, en augmentation de 7,2 % soit un montant de 67 590 € par rapport à 2020, regroupe les subventions aux associations, les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes, les charges intercommunales, la contribution au SDIS et les frais de l'assemblée locale.

Cette progression est principalement l'effet de l'augmentation :

- des subventions versées aux budgets annexes globalement + 16 978 €,
- des frais liés à l'assemblée locale + 11 309 € ;
- des subventions versées aux associations : + 7 941 €,
- du transfert des charges afférentes au droits d'utilisation informatique en nuage vers le chapitre 65 : + 32 303 €.

	2020	2021
Subventions versées aux associations	275 019 €	282 960 €
Subventions équilibre versées aux budgets annexes	249 120 €	266 098 €
Charges intercommunales	11 156 €	11 047 €
Contribution au SDIS	267 741 €	266 193 €
Assemblée locale	137 864 €	149 173 €
Admission en non-valeur	1 908 €	2 834 €
Redevances dont droits d'utilisation en nuage	0 €	33 289 €
Autres	1 198 €	1 €
TOTAL	944 006 €	1 011 596 €

Détail des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes

	2020	2021
Transports	53 542,47 €	45 523,47 €
Salle de spectacles EDEN	195 577,49€	220 574,07 €
Total	249 119,96 €	266 097,54 €

Listes des subventions et des aides indirectes octroyées aux associations :

SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS - 2021		
ASSOCIATIONS	Subventions	Aides indirectes
DIVERS	5 840 €	31 384 €
C.O.S.	1 000 €	
C.G.T.		1 728 €
FO		4 625 €
Rotary Club		3 412 €
F.C.P.E.		5 193 €
P.E.E.P.		7 270 €
CLSH BEAUFIEF		7 477 €
Association Sauvegarde des animaux	3 000 €	1 680 €
Souvenir Français	90 €	
DDEN	150 €	
FNACA	250 €	
APESA 17	350 €	
Jardins familiaux	1 000 €	
CULTURE	135 810 €	65 445 €
A.4	78 700 €	
Belle Factory	50 000 €	999 €
Kaolin et Barbotine		5 573 €
Club de tarot		5 976 €
Informatique club Angérien		4 673 €
Le Tapis volant		8 780 €
Sté archéologie		3 058 €
Art d'Y		5 193 €
Le Rideau rouge		6 557 €
Cercle philatélique		2 077 €
A.A.J.C. (Togo)	500 €	
Amuse Folk	400 €	4 281 €
Block House	3 350 €	11 760 €
Block House subvention exceptionnelle concert	960 €	
Eurochestreries	1 500 €	
Cercle Philharmonique	400 €	
AVF St Jean Accueil		6 518 €

AR Prefecture

017-211703475-20220407-2022_04_D4-DE

Reçu le 08/04/2022

Publié le 08/04/2022

SPORTS	107 250 €	128 338 €
Angérien Hand Ball Club	2 000 €	
Athlétic Club Angérien	2 000 €	
Signaleurs radio angériens		5 703 €
Lévriers angériens		504 €
Angély modèle club		2 317 €
Billard club		13 367 €
Team cycliste		1 212 €
Amicale Boule Angérienne	2 700 €	14 364 €
Kayak club Angérien	3 500 €	26 124 €
Haltérophilie Musculation	500 €	
Jeunesse Laïque Angérienne	2 000 €	
Judo Club Saint Jean/Loulay	2 000 €	
Moto Club Angérien	4 000 €	
Nautic Club Angérien	27 000 €	19 154 €
Nautic Club Angérien subvention exceptionnelle Covid	4 000 €	
Pêcheurs Angériens	950 €	9 240 €
Plongée Subaquatique	900 €	12 600 €
Union Cognac/St Jean d'Angély	20 500 €	
RACA	8 000 €	
S.C.A.	15 000 €	15 960 €
Tennis Club Angérien	2 200 €	
Tir Angérien	1 000 €	
U.V.A.	7 000 €	6 909 €
UVA Subvention exceptionnelle coupe de France	2 000 €	
Mobilisation angérienne pour le téléthon		883 €
SERVICES SOCIAUX	31 900 €	129 323 €
Aide et Soutien	1 500 €	9 240 €
Arche	5 000 €	47 638 €
Amitié		1 054 €
A chacun son toit		4 234 €
Soleil des ans		5 752 €
Donneurs de sang		2 797 €
NOAH		3 219 €
Association Cœur et santé		
Association alcool assistance de la Charente Maritime	600 €	
Croix Rouge Française	300 €	12 076 €
Secours Catholique	1 500 €	
Restos du Cœur	1 000 €	34 847 €
Tremplin 17	17 000 €	
Mission Locale Rurale	5 000 €	8 466 €
ECONOMIE	2 160 €	1 212 €
Commerçants non sédentaires	2 160 €	
Association commerçants et artisans - C2A		1 212 €
Total des subventions	282 960 €	355 702 €

AR Prefecture

017-211703475-20220407-2022_04_D4-DE

Reçu le 08/04/2022

Publié le 08/04/2022 **4 - Frais financiers : 112 478,50 €**

Les frais financiers sont en net recul, ils prennent en compte cette année uniquement les intérêts de la dette en diminution par rapport à 2020 de 30 776,63 € soit 21,5 %.

○ **5 - Charges exceptionnelles : 53 967,33 €**

Ce poste est en diminution par rapport à 2020. Une augmentation importante avait été constatée sur cet exercice, intégration faite de la participation à la réalisation des e-boutiques pour un montant de 20 000 €, aux exonérations de loyers aux locataires professionnels pour un montant de 28 853,89 € et aux aides liées à la rénovation de l'habitat du centre-ville pour un montant de 20 500 €.

	CA 2020	CA 2021
Secours et dots	3 395 €	4 235 €
Enterrements indigents	0 €	995 €
Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	0 €	7 500 €
Titres annulés sur exercices antérieurs	1 399 €	638 €
Subventions aux personnes de droit privé	67 570 €	39 599 €
Autres charges exceptionnelles	120 €	1 000 €
TOTAL	72 484 €	53 967 €

○ **6 - Provisions : 12 500,00 €**

Conformément à la délibération 2021_04_D22 du 1^{er} avril 2021, une provision a été constituée pour 12 500 € et couvre :

- Les 15 % du montant des restes à recouvrer au 31/12/2019 hors créance procédure de redressement judiciaire,
- La créance pour laquelle une procédure judiciaire est engagée.

○ **7 – Atténuation de produits : 3 204,00 €**

Ce poste correspond aux dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants THLV.

Ci-dessous une présentation par fonction de la masse salariale et des autres dépenses dédiées à chaque service.

Fonction	Services	Masse salariale	Autres dépenses	Total
01	Opérations non ventilables	- €	210 956,37 €	210 956,37 €
020	Administration générale	853 924,89 €	383 527,14 €	1 237 452,03 €
021	Assemblée locale	- €	153 204,85 €	153 204,85 €
022	Administration de l'Etat	162 572,24 €	11 764,72 €	174 336,96 €
023	Communication	42 848,85 €	29 906,38 €	72 755,23 €
024	Fêtes et cérémonies	- €	8 808,44 €	8 808,44 €
026	Cimetière	- €	14 962,54 €	14 962,54 €
112	Police municipale	292 583,85 €	28 207,81 €	320 791,66 €
113	Incendie et secours	4 116,00 €	277 472,86 €	281 588,86 €
252	Transports	38 253,79 €	45 523,47 €	83 777,26 €
311	Ecole de musique	353 335,62 €	8 630,21 €	361 965,83 €
314	Salle de spectacles EDEN	64 721,77 €	220 574,07 €	285 295,84 €
321	Médiathèque	260 934,37 €	35 731,63 €	296 666,00 €
322	Musée	255 757,65 €	99 780,29 €	355 537,94 €
33	Actions culturelles	38 577,89 €	190 373,40 €	228 951,29 €
40	Sports Animations	333 480,44 €	322 897,76 €	656 378,20 €
520	Interventions sociales	120 049,53 €	45 158,36 €	165 207,89 €
81	Services urbains	581 667,70 €	192 829,07 €	774 496,77 €
82	Aménagement urbain	628 673,46 €	384 759,51 €	1 013 432,97 €
83	Environnement	- €	17 679,36 €	17 679,36 €
90	Actions économiques	63 012,76 €	11 336,84 €	74 349,60 €
91	Marché	- €	41 502,08 €	41 502,08 €
	TOTAL	4 094 510,81 €	2 735 587,16 €	6 830 097,97 €

III – La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la Ville. Elle concerne des actions, en dépenses et en recettes, non récurrentes contrairement au fonctionnement.

Les dépenses font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel, véhicules, biens immobiliers, études et travaux sur les structures existantes ou en cours de création.

Les recettes comprennent les subventions en lien avec les projets d'investissement, les recettes dites patrimoniales : taxes d'aménagement, FCTVA.

Le taux de réalisation des opérations d'équipement se situe à 44 % pour 2021. Ce faible taux est notamment la conséquence de la crise sanitaire que nous traversons depuis mars 2020. De plus, certaines opérations et notamment les travaux relatifs au complexe sportif au Coi se réalisent sur plusieurs exercices.

A - Les dépenses

	Réalisation	Restes à réaliser
Emprunts et dettes assimilées	958 184,81 €	
Dépôts et cautionnements	1 663,52 €	2 776,26 €
Subventions d'équipement versées		180 576,43 €
Attribution de compensation	13 530,00 €	
Travaux bâtiments, acquisitions et autres		
Hôtel de ville	101 764,34 €	56 320,14 €
Abbaye	178 560,33 €	9 816,00 €
Musée : travaux et acquisitions	51 910,81 €	26 303,86 €
Bâtiments divers	188 294,83 €	43 977,56 €
Bâtiments culturels divers	27 163,69 €	8 715,60 €
Bâtiments et terrains sportifs	587 717,81 €	2 129 479,72 €
Acquisitions foncières		12 178,87 €
Acquisition matériel sport	25 000,00 €	3 668,28 €
Voirie, trottoirs, pluvial : travaux et acquisitions	467 295,51 €	207 793,12 €
Eclairage public	45 631,65 €	26 921,55 €
Cimetière	24 999,30 €	
Jeux et espaces jeux	2 784,00 €	9 997,92 €
Vidéo protection	245 459,16 €	37 086,12 €
Aménagement du territoire et environnement	514 431,80 €	337 661,15 €
Immeuble à colombages	32 040,00 €	21 980,00 €
Défense incendie	3 491,88 €	
Opérations d'ordre	75 086,21 €	
Opérations patrimoniales	58 862,48 €	
Total	3 603 872,13 €	3 115 252,58 €

B - Les recettes

	Réalisation	Restes à réaliser
Excédent capitalisé	1 402 891,09 €	
Cautions		
Amortissements, divers	561 960,42 €	
Refinancement dette		
F.C.T.V.A	168 809,74 €	
Taxe d'aménagement	30 381,59 €	
S.D.E.E.R.	58 862,48 €	
Cessions	99 967,31 €	
Subventions	362 719,61 €	1 964 025,54 €
Emprunts	850 000,00 €	
Total	3 535 592,24 €	1 964 025,54 €

	Réalisé	Restes à réaliser
Etat	285 066,21 €	613 856,04 €
Région	13 153,40 €	407 050,00 €
Département	64 500,00 €	843 119,50 €
Autres		100 000,00 €
Total	362 719,61 €	1 964 025,54 €

IV - L'épargne brute et l'épargne nette

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement du remboursement de la dette.

Le poids de la dette en années CAF est obtenu en divisant l'encours de la dette par la CAF brute.

FONCTIONNEMENT

RECETTES	2021
Réelles	8 661 894 €
Ordre	75 086 €
Totales	8 736 981 €
DEPENSES	
Réelles	6 830 098 €
Ordre	661 928 €
Totales	7 492 026 €
CAF brute (hors cessions)	1 788 544 €
Remboursement capital de la dette (bancaire) hors cautions	958 185 €
CAF nette (hors cessions)	830 359 €
CRD de la dette au 31/12/2021 dette bancaire hors cautions	5 593 825 €
Année CAF	3,13
Produits exceptionnels	
Chapitres 77	68 325 €
<i>Dont 775-cessions</i>	43 252 €
Résultat reporté n-1	1 003 050 €
Résultat de l'exercice	2 248 005 €
Financement de l'investissement	1 683 311 €
Résultat global de l'exercice	564 694 €

Les principaux ratios selon les concepts de l'instruction comptable M14 sont les suivants au regard de la population DGF mentionnée par la fiche DGF 2021 :

	Valeur par habitant de la commune pour 2021 <i>Population INSEE 7 322¹ – fiche DGF 2021</i>	Moyenne nationale de la strate (<i>source collectivités locales.gouv exercice 2020</i>)
Dépenses réelles de fonctionnement	933 €	926 €
Recettes réelles de fonctionnement	1 183 €	1 127 €
Dotations globales de fonctionnement	208 €	153 €
Produits des impôts locaux	627 €	507 €
Dépenses d'équipement brut	341 €	290 €
Encours de la dette au 31 décembre	764 €	802 €

V – L'endettement

L'encours de la dette du budget principal Ville s'élève à 5 593 825,19 € au 31 décembre 2021, et se compose de 22 contrats, auxquels il convient d'ajouter les dépôts et cautionnements d'un montant de 4 166,74 € soit un total de 5 597 991,93 €. La structure de la dette est la suivante :

¹ Conformément à la note « Les finances locales en 2020 » de la Direction Générale des Collectivités locales, le nombre d'habitants intégré correspond au recensement de la population totale INSEE (recensement de la population 2021 – populations légales du 11 décembre 2020).

STRUCTURE DE LA DETTE 2021

Montants en Euro

CATÉGORIE	TAUX MOYEN	MARGE MOYENNE	ENCOURS	%	DURÉE RÉG. MOYENNE
TYPE DE TAUX					
Fixe	2,35	0,00	3 946 302,85	70,49	09 ans 09 mois
Indexé	0,71	0,26	1 651 689,08	29,51	07 ans 01 mois
Structuré	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
TRANCHE DE TAUX					
7.00% < taux	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
6.00% < taux <= 7.00%	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
4.00% < taux <= 6.00%	4,27	0,00	552 878,47	9,88	04 ans 04 mois
3.00% < taux <= 4.00%	3,62	0,00	238 765,06	4,27	03 ans 07 mois
2.00% < taux <= 3.00%	2,76	0,00	1 109 219,52	19,81	04 ans 00 mois
taux <= 2.00%	0,99	0,12	3 697 128,88	66,04	11 ans 06 mois
PÉRIODICITÉ					
Mensuelle	0,00	0,04	320 669,57	5,73	07 ans 09 mois
Bimestrielle	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
Trimestrielle	1,59	0,10	4 187 514,50	74,80	10 ans 08 mois
Quadrimestrielle	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
Semestrielle	2,87	0,00	933 322,48	16,67	03 ans 06 mois
Nonemestrielle	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
Annuelle	4,15	0,00	156 485,38	2,80	00 ans 04 mois
PRÊTEUR					
Tous	1,87	0,08	5 597 991,93	100,00	09 ans 00 mois
DEVISE					
euro	1,88	0,08	5 589 627,73	99,85	09 ans 00 mois
CHF	0,00	0,02	8 364,20	0,15	00 ans 00 mois
TOTAL	1,87	0,08	5 597 991,93		09 ans 00 mois

Sélection : emprunts budget ville (budget princ = '01')

Calcul d'encours au 31/12/2021

La dette consolidée au 31 décembre 2021, tous budgets confondus, s'élève à 5 885 691,94 € (hors cautions pour 4 166,74 €, soit un total de 5 597 991,93 € pour le budget principal cautions incluses) et se répartit comme suit :

Budget	CRD au 31 décembre 2021
Budget principal – Ville	5 593 825,19 €
Transports	0,00 €
Assainissement	291 866,75 €
Total	5 885 691,94 €

Sur l'exercice 2021, la Ville a remboursé 1 032 602,53 € sur :

- le budget principal Ville : 958 184,81 € en capital et payé 110 011,74 € d'intérêts,
- le budget annexe Transports : 6 000,00 € en capital et payé 26,26 € d'intérêts,
- le budget annexe Assainissement : 66 754,20 € en capital et payé 11 304,52 € d'intérêts.

Elle a par ailleurs contracté un nouvel emprunt pour 850 000 €, celui-ci étant inférieur au remboursement du capital de l'année, l'encours continue de diminuer et, en conséquence, le ratio de dette par habitant.

VI – La consolidation des budgets

CONSOLIDATION CA 2021 - BUDGET PRINCIPAL & BUDGETS ANNEXES					
LIBELLES	REALISATIONS	dont Subventions d'équilibre	REALISATIONS	RESTES à REALISER	RESULTAT FINAL*
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT	(fonct+invest+restes à réaliser)
I - BUDGET PRINCIPAL					
RECETTES (1)	8 736 980,65		3 535 592,24	1 964 025,54	
DEPENSES (2)	7 492 025,70		3 603 872,13	3 115 252,58	
Déficit reporté (3)			463 804,07		
Excédent reporté (4)*	1 003 049,85				
DEFICIT DE CLOTURE (1-2-3+4)			532 083,96	1 151 227,04	
EXCEDENT DE CLOTURE (1-2-3+4)	2 248 004,80				564 693,80
TRANSPORT					
RECETTES (1)	52 018,57	45 523,47	10 056,82		
DEPENSES (2)	52 000,57		10 000,00		
Déficit reporté (3)			-		
Excédent reporté (4)			227,28		
DEFICIT DE CLOTURE (1-2-3+4)					
EXCEDENT DE CLOTURE	18,00		284,10		302,10
ASSAINISSEMENT					
RECETTES (1)	291 203,02		183 503,63		
DEPENSES (2)	285 714,49		655 267,36	130 968,03	
Déficit reporté (3)					
Excédent reporté (4)	228 263,84		908 386,29		
DEFICIT DE CLOTURE (1-2-3+4)				130 968,03	
EXCEDENT DE CLOTURE	233 752,37		436 622,56		539 406,90
SALLE DE SPECTACLES - EDEN					
RECETTES (1)	309 909,06	220 574,07	151 479,03	107 371,00	
DEPENSES (2)	309 909,06		113 086,83	16 652,50	
Déficit reporté (3)					
Excédent reporté (4)	-		32 362,80		
DEFICIT DE CLOTURE (1-2-3+4)					
EXCEDENT DE CLOTURE	-		70 755,00	90 718,50	161 473,50
RESULTATS CONSOLIDES					
DEFICIT	-	266 097,54	532 083,96	1 282 195,07	
EXCEDENT	2 481 775,17		507 661,66	90 718,50	1 265 876,30
* Le résultat final = Excédent ou déficit de clôture du fonctionnement et de l'investissement + l'excédent ou le déficit des restes à réaliser					

AR Prefecture

017-211703475-20220407-2022_04_D4-DE

Reçu le 08/04/2022

Publié le 08/04/2022

Mme la Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte administratif 2021 du budget principal Ville ainsi que la reprise des résultats et des restes à réaliser.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (26) :**

- **Pour : 23**
- **Contre : 3 (Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER en son nom et celui de Patrick BRISSET)**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 1 (Mme la Maire)**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

sous le n° 017-211703475-20220407-
2022_04_D4-DE

Accusé de réception Sous-préfecture
le 8 avril 2022

Affiché le 8 avril 2022

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.